



VILLE DE LORIENT

- [EN](#)Version anglaise du site
- [BZH](#)Version bretonne du site
- [Plan de ville](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

[ti-user](#)[Démarche](#)[ti-user](#)[Je participe](#) [Toggle navigation](#)

- [Recherche](#)
- [Actualités](#)
- [Services](#)
- [Vie municipale](#)
- [Territoire](#)
- [ti-user](#)[Démarches](#)
- [ti-user](#)[Je participe](#)





1. [Accueil](#)
2. [Services](#)
3. [Centre de formation des apprentis \(CFA\)](#)
4. La formation continue

La formation continue

Tous les diplômes sont accessibles en formation professionnelle pour les personnes âgées de plus de 30 ans, en recherche d'emploi ou salariées d'entreprise. Renseignez-vous au 02 97 35 31 80 ou par [messagerie](#).

Comment est financé la formation en contrat de pro ?

La formation est financée par les opérateurs de compétences (OPCO) selon les niveaux définis par les branches professionnelles.

Peuvent être pris en charge par l'OPCO :

- Les contrats de professionnalisation au coût fixé par les branches
- Les dépenses afférentes à la formation du tuteur et à l'exercice de sa fonction
- Les frais de mission du tuteur

Quelle est votre rémunération pendant le contrat de pro ?

À défaut d'un salaire minimum conventionnel de branche plus favorable, la loi impose une rémunération minimale indexée sur le Smic. Le salaire est fonction de l'âge et du niveau de qualification du salarié. Il s'applique pendant la durée du CDD ou, dans le cas d'un CDI, pendant la durée de l'action de professionnalisation. A l'issue d'un contrat de pro en CDD, aucune indemnité de fin de contrat n'est due.

Consulter [service-public.fr](#) pour en savoir plus sur votre rémunération pendant votre contrat de professionnalisation

- [Dossier d'inscription pour les stagiaires de la formation professionnelle](#) 162 Ko
- [Le contrat de professionnalisation](#) 395 Ko
- [La notice pour remplir le contrat de professionnalisation](#) 465 Ko

CFA Ville de Lorient

- *Map* rue Saint Marcel
lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- *Téléphone* 02 97 35 31 80
- *Enveloppe* cfa@lorient.bzh



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE







MINISTÈRE DU TRAVAIL

portail de
l'ALTERNANCE
Apprentissage et contrat de professionnalisation

[Apprentissage et](#)

[contrat de professionnalisation](#)

© 2018 - Site officiel de la ville de Lorient

- [Rainbow](#)
- [Support](#)
- [Accessibilité](#)
- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Formulaire de contact](#)

- [Imprimer](#)
- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)